



## **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

### **Projet du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croisée des chemins**

sur la Commune de Saint-Médard-sur-Ille

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement et de la délibération n° 2020-44 du Conseil municipal du 14 octobre 2020, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet du dossier de réalisation de la ZAC de la Croisée des chemins initiée par la commune de Saint Médard sur Ille.

Cette zone d'aménagement concerté porte sur une surface d'environ 11 ha et vise la réalisation d'un programme global de constructions de 205 logements environ pour une surface plancher estimée à 25 630 m<sup>2</sup> et est aménagée par la SADIV.

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, son étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 6 août 2020, lequel sera porté au dossier soumis à participation du public

#### **Le dossier mis en ligne comprend :**

- L'étude d'impact du projet de ZAC et son résumé non technique ;
- Le projet de dossier de réalisation de la ZAC (rapport de présentation, programme global des constructions, programme des équipements publics, modalités prévisionnelles de financement, annexes) ;
- L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne en date du 6 août 2020 relative à ce projet ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale ;
- L'avis du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de personne publique intéressée au projet ;
- L'avis de la Communauté de communes du Val d'Ille – Aubigné au titre de personne publique intéressée au projet ;
- La délibération du Conseil municipal du 15 avril 2008 précisant les objectifs et modalités d'une concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté dite « de la Croisée des chemins » ;
- La délibération du Conseil municipal du 19 juillet 2011 approuvant le bilan de la concertation ;

- La délibération du Conseil municipal du 19 juillet 2011 approuvant le dossier de création de la ZAC de la Croisée des chemins.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

**du mercredi 4 novembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020 inclus**

selon les modalités suivantes :

- **Par voie électronique** : sur le site internet de la mairie de Saint-Médard-sur-Ille (<https://saint-medard-sur-ille.fr/>) - Rubrique : ZAC Croisée des chemins « Participation du public », où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé
- **Sur support papier** : dans les locaux de la mairie de Saint-Médard-sur-Ille, 2 rue de la Mairie, 35250 SAINT-MEDARD-SUR-ILLE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de la Mairie :

- À l'adresse postale suivante : 2 rue de la Mairie, 35250 SAINT-MEDARD-SUR-ILLE
- Ou à l'adresse électronique suivante : [zac.croiseedeschemins@saint-medard-sur-ille.fr](mailto:zac.croiseedeschemins@saint-medard-sur-ille.fr).....

Le public pourra adresser ses **observations et propositions** par voie électronique à l'adresse suivante :  
[zac.croiseedeschemins@saint-medard-sur-ille.fr](mailto:zac.croiseedeschemins@saint-medard-sur-ille.fr).....

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

À l'issue de la participation du public, une **synthèse des observations et des propositions du public** sera rédigée pour être soumise à approbation du Conseil municipal. Le dossier de réalisation de la ZAC de la Croisée des chemins, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à la suite à l'approbation du Conseil municipal de Saint-Médard-sur-Ille.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Saint-Médard-sur-Ille pendant trois mois à partir de la publication de la décision d'approbation dossier de réalisation de la ZAC de la Croisée des chemins.

Le présent avis sera **mis en ligne** sur le site internet de la Mairie de Saint-Médard-sur-Ille et **affiché** en mairie de Saint-Médard-sur-Ille, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Saint-Médard-sur-Ille, le 20 octobre 2020.

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

